

Montréal, le 3 décembre

**Lettre ouverte**

**Quelle est la place des personnes dites handicapées dans notre société?**

Chaque année, le 3 décembre, se tient la Journée internationale des personnes handicapées. Cette journée vise à promouvoir les droits et le bien-être des personnes handicapées et à accroître la sensibilisation à leur égard. Ainsi, pour cette 25e édition, une question importante demeure sans réponse : quelle est la place des personnes dites handicapées dans notre société? Cette journée, célébrée à travers le monde, doit être plus que simplement symbolique et permettre une véritable inclusion de tout un chacun à son milieu de vie et à la société. Ainsi, le gouvernement, tant au niveau fédéral que provincial, doit prendre des actions concrètes pour l’ensemble des personnes en situation de handicap.

Récemment, le gouvernement fédéral sortait un document « Ce que nous avons entendu – Élaborons la Stratégie nationale sur le logement du Canada » avec un investissement de l’ordre de 40 milliards sur dix ans. Le document fait état de plusieurs thèmes, sans rien proposer de spécifique pour les personnes en situation de handicap. Or, nous constatons plusieurs problèmes concernant l’accès à des logements accessibles et abordables. Par exemple, le programme d’adaptation de domicile géré par la Société d’habitation du Québec (SHQ) est offert aux personnes en situation de handicap afin qu’elles puissent avoir un logement qui est adapté à leurs besoins. Cependant, en date du mois de décembre 2016, le délai moyen avant de pouvoir avoir un logement accessible était de 21 mois. Pire, dans certaines régions, le délai peut aller jusqu’à cinq ans. Est-ce un délai acceptable avant d’avoir un logement adapté à ses besoins? La réponse nous apparaît évidente : ce délai est tout à fait inacceptable.

Au Québec, il existe également un programme de supplément au loyer pour les personnes handicapées (PSL HAN). Certaines de ces allocations spécifiques, instaurées par la Société canadienne d’hypothèques et de logement il y a 35 ans, et maintenant gérées par la SHQ, sont déjà échues et les autres viendront à échéance le 31 mars 2018. Depuis quelques années, dès qu’une personne quitte son logement ou n’est plus admissible au PSL, la subvention n’est pas réaffectée à une autre personne handicapée. Dans un contexte où les besoins se multiplient et que les offres de logements accessibles et abordables se raréfient, nous déplorons la diminution de PSL HAN. De plus, nous espérons que le gouvernement investisse de nouvelles sommes dès maintenant pour répondre aux besoins en termes de loyer adapté et abordable.

Quant à la construction, c’est avec intérêt, mais non sans une part d’inquiétude que nous avons participé aux travaux du Comité consultatif sur l’accessibilité et la sécurité des bâtiments visant à modifier le *Code national du bâtiment*, de juridiction fédérale, afin d’intégrer des modifications législatives à son pendant québécois, le *Code de construction du Québec*. La Régie du bâtiment du Québec ainsi que l’Office des personnes handicapées du Québec, qui chapeautent les travaux, sont tous deux réceptifs à intégrer des notions d’accessibilité universelle à la nouvelle mouture du *Code*. Or, nous attendons toujours son adoption par le gouvernement même si nous avons émis certaines réserves quant à l’étendue de l’application de ces nouvelles normes puisque la future réglementation ne s’appliquera qu’aux nouvelles habitations, laissant de côté les bâtiments existants qui sont souvent inaccessibles aux personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, toujours en matière de construction, nous sommes tout à fait ébahis de constater que le gouvernement n’a toujours pas respecté l’obligation qui lui incombe en vertu de l’article 69 de la *Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. Le ministre du Travail devait, en effet, adopter au plus tard un an après le 17 décembre 2006 un règlement déterminant « les catégories d’immeubles qui doivent être rendus accessibles aux personnes handicapées et les normes d’accessibilité que les propriétaires doivent respecter », ce qui n’a toujours pas été fait. Nous savons qu’un tel règlement est rédigé, il n’attend que l’approbation de la ministre pour suivre son cheminement avant d’être adopté. Il semble impensable de constater que nous attendons toujours après ce règlement près de dix ans après que l’obligation du ministre du Travail ait été échue!

La journée internationale doit dépasser un cadre plutôt utopiste pour véritablement mettre l’accent sur le quotidien des personnes en situation de handicap. Ces quelques exemples tirés de l’actualité et touchant directement les personnes en situation de handicap démontrent que la réalité est toute autre. Nous souhaitons, plus que tout, que les différentes instances et autorités cessent de formuler des vœux pieux et se mettent au travail afin d’assurer une réelle inclusion des personnes en situation de handicap à la société québécoise. Plusieurs résultats concrets sont prêts à être adopté pour améliorer la participation sociale des personnes en situation de handicap, il ne manque que la volonté gouvernementale pour les prioriser.